

ALSH Intercommunal des Pyrénées Audoises Préinscription pour le 2^{ème} trimestre 2020

• **POUR L'ENFANT :**

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :/...../.....

S'agit-il d'une première inscription ? oui (dossier d'inscription téléchargeable sur le site) non

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse (obligatoire) :

Mail : Téléphone (obligatoire) :

• **POUR LE SITE DE :**

- Chalabre, rue Rhin et Danube (à partir de 3 ans)
 Espérasa, avenue de la gare (à partir de 3 ans)
 Quillan, place Raoul Volontat (à partir de 3 ans)
 Axat, école maternelle (à partir de 3 ans / vacances uniquement)

➤ **Pour les mercredis semaines scolaires** (ouvert uniquement l'après-midi pour le site de Quillan)

Cochez les cases correspondantes en précisant M (matin uniquement) AP (après-midi uniquement) ou J (journée) pour les autres sites

Avril		Mai				Juin				Juillet
22/04	29/04	06/05	13/05	20/05	27/05	03/06	10/06	17/06	24/06	01/07

➤ **Pour les vacances scolaires de printemps** (Cochez les cases correspondantes)

	1 ^{ère} semaine					2 ^{ème} semaine				
	06/04	07/04	08/04	09/04	10/04	13/04	14/04	15/04	16/04	17/04
Arrivée avant 8h30										
Activités de la journée										
Départ après 17h30										

A retourner au site choisi ou à la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises avant le :

27 mars 2020 pour les vacances de printemps.

La capacité légale d'accueil de la structure étant limitée à un certain nombre de places, seuls les enfants ayant été préinscrits seront prioritaires.

Chaque préinscription vaut pour **engagement ferme** et conditionnera la mise en place du service. La Communauté de Communes se réserve le droit de procéder à la facturation des journées d'absence non justifiées par certificat.

En cas d'inscriptions insuffisantes (moins de 7 enfants), la Communauté de Communes se réserve le droit de modifier les jours ou périodes d'ouverture des différents sites 5 jours avant le début des vacances scolaires.

Merci de votre compréhension.

Date et signature :